

**N° D'ORDRE :**

Monsieur le Maire de GAP  
3 rue Colonel Roux  
05000 GAP

Objet : Demande d'acquisition d'une concession

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous accorder une :  
Concession:

Pour une durée de (1)                                  ans de (2)                                  mètres carrés

dans le cimetière de (3)                                  à Gap, à l'effet d'y fonder(4):

- La sépulture individuelle de .....
- La sépulture collective de.....
- La sépulture de la famille.....

Et d'y faire édifier(4):

- un entourage
- un caveau.

Mr (5).....  
Date et Lieu de naissance : .....  
Adresse : .....

Mme (5).....  
Nom de jeune fille.....  
Date et Lieu de naissance : .....  
Adresse : .....

liens de parenté:.....

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

A Gap, Le  
Signatures

- (1) Mentionner la durée de la concession  
(2) Mentionner la superficie de la concession  
(3) Mentionner le nom du cimetière  
(4) Cocher la case correspondante  
(5) Mentionner les noms et prénoms

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Gap, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion des demandes d'acquisition de concession. La base légale de ce traitement est l'intérêt public. Vos données sont conservées sans limite de temps pour les registres, sauf indication contraire de votre part. Elles sont destinées au service funéraire et trésor public, et sont hébergées en France. Conformément à la loi 78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données sous certaines conditions, en contactant le délégué à la protection des données par mail : [dpo@ville-gap.fr](mailto:dpo@ville-gap.fr). Si après nous avoir contacté, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.